

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

du retraité

Fonction publique démantelée Statut des fonctionnaires en danger

DOSSIER

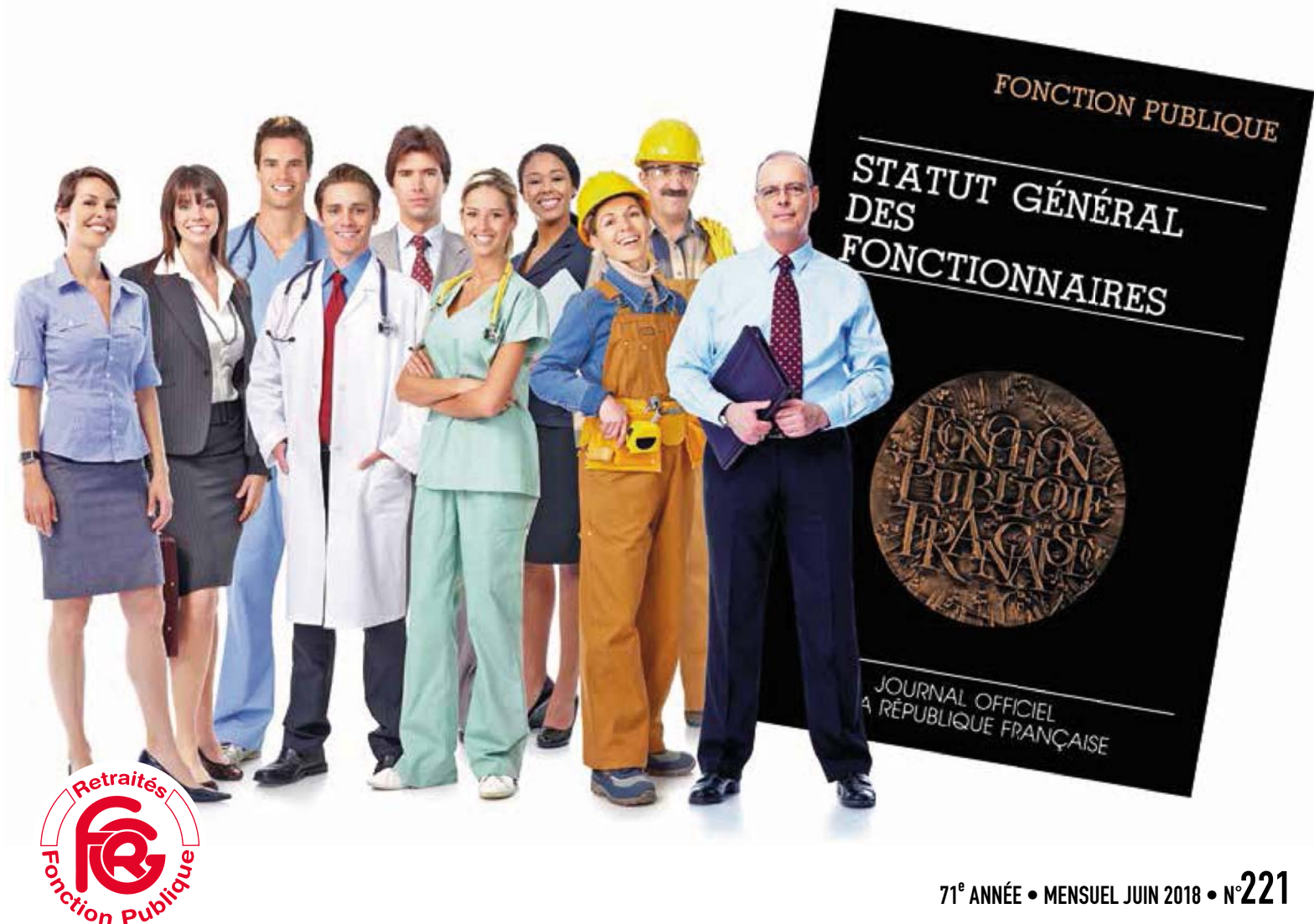
**LA COMMISSION
EXÉCUTIVE NATIONALE**

ACTUALITÉ

- > LA RÉFORME DES RETRAITES >
- > L'ARNAQUE DU RESTE À CHARGE ZÉRO
- > LES PROFITS DU CAC 40

NOTRE ASSOCIATION

- > RÉUNIONS UNITAIRES
- > AUDIENCES
- > COMMUNIQUÉS



Sommaire

3. ÉDITORIAL

De la Fonction publique
au projet de société

4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

Réforme des retraites



Macron et l'arnaque
du reste à charge zéro
Les profits du CAC 40

8 - 9. NOTRE ASSOCIATION

Réunions unitaires

Communiqués



10-11. DOSSIER

La Commission exécutive
des 15 et 16 mai 2018

12 - 13. MAGAZINE

Nouvelle réglementation euro-
péenne en matière de protection
des données personnelles

Le chèque énergie

14. LU POUR VOUS EN CHIFFRES

15. DANS LES SECTIONS

Colloque en Haute-Vienne

Couverture : photo © Kurhan/Fotolia (hors livre)

Revue de la Fédération générale des retraités de la
Fonction publique de l'État et des collectivités territoriales
et hospitalières, des établissements industriels de l'État
et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Michel Salingue

Rédacteurs : Michel Salingue, Jean-Pierre Laurent,
Jean-Pierre Lançon, Jacques Fogliarini, Marc Veyrat

Abonnement annuel 2017 au *Courrier du Retraité* :
8 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris

01 47 42 80 13

Courriel : secretariat@fgrfp.org

Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation : Studio graph / v.roure (Sèvres)

Impression IPS - Route de Paris 27120 Pacy-sur-Eure

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0317G06323

ALORS... MA SOUPE ?



Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois
fonctions publiques, État, Hospitalière ou Territoriale.

Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou
l'abonnement au *Courrier du Retraité* appelez le secrétariat de la
FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des
informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case et renvoyer ce talon au siège national
(FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à
l'usage exclusif de la FGR-FP.





Éditorial Michel Salingue, secrétaire général

De la Fonction publique au projet de société

Déjà en 2015 Emmanuel Macron, alors ministre des Finances, déclarait que « *le statut des fonctionnaires n'est plus justifiable* ». Une fois élu, il passe à l'acte : programmation de la disparition de 120 000 postes de fonctionnaires, recours massif aux contractuels, transfert de nombreuses missions de service public au privé, blocage du point d'indice, rémunération au mérite et réforme des retraites qui sonnera le glas du Code des pensions civiles et militaires.

“ Face à un monde de plus en plus complexe, face à une crise écologique qui devient de plus en plus prégnante, nous n'avons jamais eu autant besoin de développer un intérêt général s'appuyant sur des biens publics de plus en plus larges. ”

En octobre dernier, le Premier ministre installait CAP22 (Comité Action Publique 2022) chargé de faire des propositions pour « moderniser l'action publique ». Derrière un affichage de bonnes intentions portant sur la « modernisation », « une plus grande efficacité », l'objectif essentiel est bien de réduire la part de la dépense publique dans le PIB de 4 points d'ici à 2022.

Les experts de CAP22 proposent aujourd'hui de généraliser la possibilité de recourir aux contractuels au nom de « la souplesse et de plus de liberté des employeurs publics ». Le cap étant fixé, la route pour y parvenir est toujours la même : faire croire que le statut est maintenu pour ceux en place et précariser l'embauche des nouveaux à travers la contractualisation. Nous sommes bien dans une démarche visant à appliquer aux services publics la logique du privé.

C'est encore et toujours au nom de cette antienne de la réduction de la dette et des dépenses publiques que la Fonction publique et les services publics sont ainsi remis en cause. Dans le même temps, une étude d'Oxfam nous apprenait que la part des bénéfices reversés aux actionnaires des principales sociétés françaises passait de 30 % à 67 % en quinze ans... un véritable pillage plombant les salaires et les investissements publics. Et pourtant les notions de biens publics et d'intérêt général ont été, de tous temps, les fondements de notre République. Face à un monde de plus en plus complexe, face à une crise écologique qui devient de plus en plus prégnante, nous n'avons jamais eu autant besoin de développer un intérêt général s'appuyant sur des biens et des services publics de plus en plus larges. C'est Régis Debray qui, récemment, écrivait « ... *j'ai vu prendre ses aises, sans complexe, une démocratie à l'anglo-saxonne, la relation client remplaçant un à un les services publics.* »

■ Paris, le 19 mai 2018

CONSUMMATION

Protection des données personnelles : nouvelle réglementation européenne

Ce mois-ci, le 25 mai 2018 exactement, entrera en vigueur le règlement général sur la protection des données (RGPD) qui vise à renforcer la protection des données personnelles des individus au sein de l'Union européenne.



© apimant / Fotolia

Ce premier outil de contrôle survient dans un contexte où l'exploitation et le détournement des données personnelles des individus sont de plus en plus fréquents. Le dernier scandale en date est celui de Cambridge Analytica qui, par le biais d'un questionnaire véreux, s'est emparé des informations personnelles de cinquante millions de personnes.

Jusqu'à présent, les citoyens ne semblaient pas tellement interpellés par les déviations de ce système. Et ce, peut-être pour plusieurs raisons : d'une part, les internautes estiment qu'ils n'ont rien à se reprocher et dévoilent ce qui, à leurs yeux, n'est pas important. Aussi ne voient-ils pas le risque que les géants du Web récupèrent leurs données. D'autre part, concernant la question de la publicité, la plupart d'entre nous ne voit pas de méfait et même certains préfèrent recevoir une publicité ciblée plutôt qu'une publicité sans lien aucun avec leurs centres d'intérêts. Enfin, il est difficile pour le citoyen lambda de contrecarrer ce système car le processus est retors, invisible

et sournois dans la mesure où, sans s'en rendre compte, toutes les traces numériques laissées sur le Net par les internautes sont exploitées à des fins commerciales.

Ce nouveau règlement, sans entraîner de changements radicaux, imposera aux acteurs du Web l'obligation de notifier leur politique de protection des données. Celles-ci seront soumises à un consentement explicite des utilisateurs qui, de fait, bénéficieront d'une plus grande marge de manœuvre pour contrôler la manière dont leurs données sont utilisées.

“ Ce nouveau règlement, sans entraîner de changements radicaux, imposera aux acteurs du Web l'obligation de notifier leur politique de protection des données. ”

Mais une démarche active de leur part est requise : responsables de leurs données personnelles, ils doivent prendre connaissance de ces nouvelles règles.

Quant au respect de la législation, il sera assuré par la CNIL, dont les pouvoirs seront renforcés, et par les associations de consommateurs qui seront également en mesure de conduire des actions collectives pour forcer à cette mise en conformité.

En définitive, le règlement général sur la protection des données constitue un premier pas important mais, pour une réforme en profondeur, il faudrait par exemple une date au-delà de laquelle les données personnelles des utilisateurs seraient supprimées. Il faudrait également que les internautes soient prêts à payer pour des services en vue d'éviter la publicité. Ceci résulte évidemment de prises de décisions politiques. Notons pour conclure que des alternatives aux grands réseaux sociaux ou aux plates-formes centralisées émergent. La conjoncture actuelle semble très opportune !

■ ANNE-SOPHIE QUÉRITÉ